

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2022

---

VISANT À GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU POTABLE PAR LA GRATUITÉ DES MÈTRES  
CUBES VITAUX - (N° 325)

Tombé

## AMENDEMENT

N° CD48

présenté par  
M. Amard, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Les dispositions des cinquième à avant-dernier alinéas du présent article entrent en vigueur au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en œuvre de ces dispositions requiert un temps de délai (pour les délibérations, la mise en œuvre et l'information du public). Aussi, il est proposé de décaler leur mise en œuvre au 1er janvier 2026.